



- Sites**
- Site de compostage de boues de STEP
 - Proposition de site de compostage (Scénario 6 du schéma départemental) ou externalisation
 - Site d'incinération de boues de STEP
 - Site de méthanisation en fonctionnement
 - Site de méthanisation en projet
- Traitement des Matières de Vidange**
- Projet en cours pour l'installation d'une aire de réception
 - Site non équipé actuellement
 - Unité de traitement équipée en aire de réception pour les MV
- Traitement des Graisses**
- Site de traitement biologique actuel pour les graisses
 - Suggestion de nouvelle implantation pour un traitement biologique des graisses
- Traitement des Sables**
- Unité de traitement existants
 - Proposition de nouvelle unité pour le traitement des sables

Analyse technico-économique

Ce travail a été mené par le cabinet IRH Ingénieur Conseil pour préciser les orientations de gestion des déchets étudiés. **La faisabilité technique** de mise en œuvre de traitement complémentaire sur des stations d'épuration existantes a été vérifiée.

Refus de dégrillage et de tamisage

- Même circuit de traitement que les ordures ménagères ;
- Prescriptions techniques pour les stations en projet en évitant des mailles de tamisage trop fines et en systématisant le compactage et l'ensachage des déchets ;
- Optimisation des conditions de collecte si besoin sur les stations existantes.

Sables et matières de curage des réseaux

- Débouché à privilégier : la réutilisation en remblai après lavage des sables ;
- Maillage du département par trois installations supplémentaires de lavage des sables (Brest traitant également des sables de voirie, Morlaix et Carhaix-Plouguer).

Graisses

- Des infrastructures supplémentaires à trouver en local dans le centre et le nord-est du département :

- soit par la création de deux outils de traitement biologique sur les stations de Carhaix-Plouguer et de Morlaix
- soit par la sollicitation de sites de méthanisation en construction ou en projet
- Pré-requis : cohérence territoriale sur les tarifs d'acceptation en traitement.

Matières de vidange

- Admission en stations d'épuration en mutualisant les unités de dépotage entre territoires communautaires ;
- Sollicitation de certaines unités à optimiser ;
- Pré-requis : cohérence territoriale sur les tarifs d'acceptation en traitement ;
- Déshydratation in situ et épandage possible.

Boues de stations d'épuration

- Épandage à prioriser ;
- Phosphore : paramètre limitant pour l'épandage ;
- Substitution des engrais minéraux par les boues à privilégier ;
- Création d'un Comité de suivi départemental sur la Valorisation Organique pour pérenniser les filières de traitement et les débouchés ;
- Méthanisation : une solution intéressante économiquement ;
- Compostage externalisé en général moins coûteux en fonctionnement pour les collectivités.

Boues des usines d'eau potable

- Problématique locale ;
- Solutions de traitement à rechercher au cas par cas.



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Les rapports et les diaporamas en lien avec cette étude sont consultables sur www.cg29.fr, rubrique : environnement/eau/assainissement

Direction de l'eau et de l'environnement
Service de l'eau potable et de l'assainissement

www.cg29.fr

8 rue de Kérivoal
29 000 Quimper

Tél. 02 98 76 21 50
Courriel : sea@cg29.fr



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

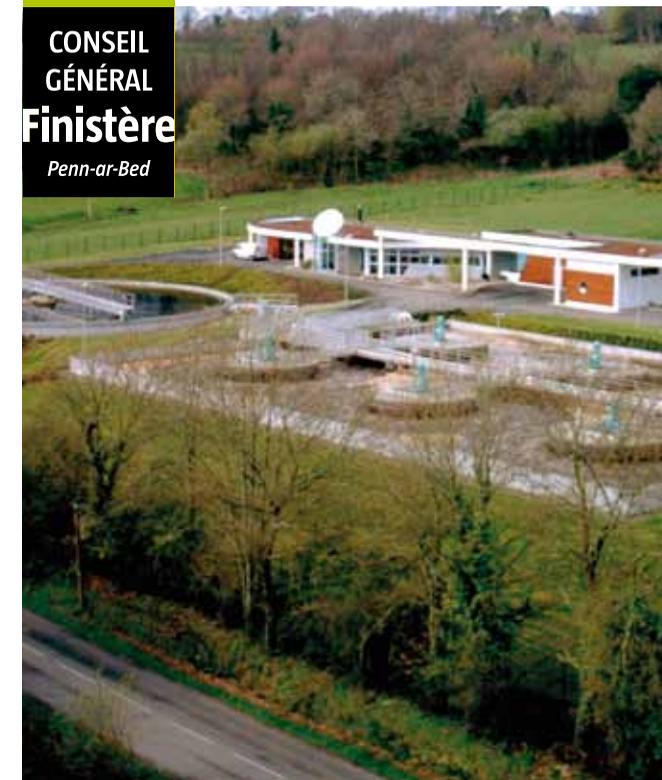


Schéma départemental

La gestion des boues et des sous-produits d'assainissement





Les déchets d'assainissement

État des lieux des déchets étudiés initié par le Conseil général

Déchets issus des prétraitements

REFUS DE DÉGRILLAGE ET DE TAMISAGE

1800 tonnes par an, soit 0,7 % du gisement des ordures ménagères

- Déchet parfois malodorant et insuffisamment égoutté
- Envois massifs préjudiciables au fonctionnement des sites d'incinération
- Sites d'incinération non autorisés pour traiter ces déchets (régularisation administrative en 2011)

Destinations : même circuit de collecte et sites de traitement que pour les ordures ménagères

Coût de traitement : 120 € H.T. / tonne

Prospective : jusqu'à + 10 % d'ici à 2028

SABLES ET MATIÈRES DE CURAGE

Sables : 1650 m³ par an

Produits de curage : 4950 m³ par an

- Teneurs en matières organiques à limiter, teneurs en matières sèches à améliorer

Destinations : certaines ne sont pas compatibles avec le cadre réglementaire (envoi en ISDI, mélange avec les boues,...)

Coûts de traitement : 70 à 180 € H.T. / m³

Prospective : jusqu'à + 10 % d'ici à 2028

GRAISSES

19 230 m³ par an

- Part industrielle de ce gisement : 67 %
- Déchet très organique

Destinations : sites spécifiques, sites de méthanisation. Certaines destinations ne sont pas compatibles avec le cadre réglementaire (mélange avec les boues, mélange avec les ordures ménagères)

Coûts de traitement : 130 à 200 € H.T. / m³

Prospective : jusqu'à + 10 % d'ici à 2028 pour les collectivités, jusqu'à + 15 % d'ici 2018 pour les industriels

Boues issues des traitements des eaux usées et de l'eau potable

MATIÈRES DE VIDANGE

45 000 m³ par an

- Un camion de 10 m³ correspond à une pollution journalière équivalente à 1200 habitants

Destinations : stations d'épuration, valorisation agricole directe et compostage

Coût de traitement : environ 10 € H.T. / m³

Prospective : gisement globalement stable

BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION

26 000 tonnes de matières sèches par an

- Répartition égale entre les collectivités et les industriels
- Flux d'azote et de phosphore des boues épandues très faibles au regard de ceux générés par l'agriculture (inférieur à 3 %)
- Bon pouvoir de fertilisation, aucune toxicité

Destinations : 60 % des boues recyclées en agriculture, 30 % incinérées, pratique du compostage en hausse (10 %)

Coûts de traitement par tonne de matière sèche : de 75 € H.T. (recyclage agricole sans transformation) à 650 € H.T. (incinération en four spécifique) (hors coûts de déshydratation et de transport)

Prospective : jusqu'à + 15 % d'ici à 2028 pour les collectivités, jusqu'à + 20 % pour les industriels

BOUES D'USINES D'EAU POTABLE

1900 tonnes de matières sèches par an

- Absence d'éléments indésirables pour l'épandage

Destinations : admission en stations d'épuration ou épandage agricole

Prospective : gisement globalement stable

Le Conseil général a piloté une étude relative à la gestion des boues et des sous-produits de l'assainissement finalisée en 2010. Les conclusions seront intégrées lors de la révision ou de l'actualisation du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PDPGDMA). Cette réflexion a été menée collectivement avec les partenaires associés à la réalisation du PDPGDMA et les acteurs de l'assainissement sur le département.

Objectifs de cette étude :

- disposer d'un outil de planification des infrastructures à mettre en œuvre ;
- proposer aux différents maîtres d'ouvrage du département un document d'aide à la décision quant aux aménagements à réaliser ;
- rechercher une approche partenariale sectorisée entre collectivités, et le cas échéant entre collectivités et acteurs privés par mutualisation des moyens ;
- privilégier autant que possible la valorisation agricole des boues (disposition 3A-3 du SDAGE Loire-Bretagne) ;
- mettre en œuvre le schéma départemental relatif à la gestion des boues et des sous-produits de l'assainissement.